

N°2024/111



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT
SEINE - ET - MARNE

COMMUNE
TOURNAN - EN - BRIE

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE
SERVICE VIE ASSOCIATIVE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de TOURNAN EN BRIE,

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2212-2, L.2213.4,

VU le règlement intérieur du stade municipal,

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de travaux d'entretien, les terrains d'honneur et d'entraînement de rugby seront interdits, à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre (période estivale).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché au stade municipal.

ARTICLE 3 ::

- ☞ Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie,
- ☞ Madame la Cheffe de Police Municipale,
- ☞ Président de l'Association GTO Rugby Centre 77,

Fait à Tournan-en-Brie, le

04 JUL. 2024



Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie